



## Règlement TRIATHLON METZ METROPOLE 2018

1/ **L'Association Metz Triathlon** est l'organisateur du **Triathlon Metz Métropole**.

Le Triathlon Metz Métropole est organisé sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon, sous couvert de la Ligue de Lorraine de Triathlon. Cette épreuve est inscrite au calendrier fédéral officiel 2018.

Il bénéficie des garanties assurances inscrites au contrat de la FFTRI auprès du **Cabinet Gomis-Garrigues, contrat ALLIANZ n°54050159**.

2/ Le Triathlon Metz Métropole est couvert de par son Agrément FFTRI. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsable des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou un non-respect du règlement.

3/ Le Triathlon Metz Métropole se déroulera à Metz le dimanche 27 mai 2018 sur les sites de Metz et Montigny-lès-Metz.

Le Triathlon Metz Métropole aura quatre courses à son programme :

**Triathlon format XS** (400m natation, 13km vélo, 2,5km course à pied)

Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories minimales, cadets, juniors, séniors et vétérans

**Triathlon format S - homme** (850m natation, 25km vélo, 5km course à pied)

Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories cadets, juniors, séniors et vétérans

**Triathlon format S - femme** (850m natation, 25km vélo, 5km course à pied)

Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories cadets, juniors, séniors et vétérans

**Triathlon format 10-13 ans** (200m natation, 4km vélo, 1,5km course à pied)

Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories pupilles et benjamins

**Triathlon format 6-9 ans** (50m natation, 1km vélo, 250m course à pied)

Ouvert aux licenciés et non licenciés des catégories mini-poussins et poussins

4/ Nombre maximal de participants :

Triathlon format XS	<b>150 participants</b>
Triathlon format S – homme	<b>150 participants</b>
Triathlon format S - femme	<b>150 participants</b>
Triathlon format 10-13 ans	<b>60 participants</b>
Triathlon format 6-9 ans	<b>40 participants</b>



# Metz Triathlon

## 5/ Inscriptions :

Les inscriptions sont possibles soit par courrier soit par internet

- Inscription en ligne : [https://inscriptions-teve.fr/triathlon-metz-metropole-2018/select\\_competition](https://inscriptions-teve.fr/triathlon-metz-metropole-2018/select_competition)
- Toutes les infos sont à retrouver sur le site officiel du club : [www.metz-triathlon.com](http://www.metz-triathlon.com)

Inscriptions possibles le samedi 26 mai 2018 au Complexe St Symphorien de 14h00 à 18h00 (dans la limite des places disponibles)

Inscriptions possibles le dimanche matin à partir de 7h30 et jusqu'à 1 heure avant le départ de chaque course (dans la limite des places disponibles) (supplément de 5€)

## 6/ Retrait des dossards :

Retrait des dossards possible le samedi 26 mai 2018 au Complexe St Symphorien de 14h00 à 18h00.

Retrait des dossards possible le dimanche matin sur place à partir de 7h30 et jusque 15 minutes avant le départ de chaque course

## 7/ Récapitulatif Horaires :

Samedi 26 mai 2018 :

Complexe St Symphorien 14h00 à 18h00 retrait des dossards et inscription

Dimanche 27 mai 2018 :

Parc de la Seille

- 7h30 retrait dossards et inscriptions
- 9h XS mixte et entreprises (ouvert à tous)
- 11h S femmes (1h55 max)
- 13h S hommes (1h55 max)
- 15h: cérémonie
- 16h : 6-9 puis 10-13
- 17h: cérémonie





## 8/ Réglementation :

Les règles d'organisation et les règles de courses sont celles applicables sur toutes épreuves agréées par la Fédération Française de Triathlon. **Le Triathlon de Metz Métropole étant sous format avec drafting, les règles spécifique à ce formats de course s'applique (détails en dessous).**

Ces règles sont consultables sur le site de la FFTRI.

### Quelques rappels :

- **Accès aux épreuves** : pour participer à une épreuve, l'athlète doit posséder l'âge requis en fonction de l'épreuve et être licencié (à l'année ou à la journée) pour la pratique concernée. Il doit remplir un bulletin d'engagement fourni par l'organisateur et régler les droits d'inscription. En signant ce bulletin, il accepte de se conformer à la Réglementation Générale de la FFTRI. Il ne doit pas être frappé d'interdiction temporaire ou totale de concourir par une Commission Disciplinaire au moment de son engagement. Il doit, le jour de l'épreuve, avant le départ, émarger la liste des engagés et présenter sa carte licence. Les licenciés à la journée doivent présenter **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon ou du sport en compétition** de moins d'un an.

**Règles Générales** : Les compétiteurs doivent connaître et respecter les règles de course, obéir aux instructions des officiels et posséder une licence valide. Les compétiteurs sont responsables de leurs équipements, et doivent s'assurer que celui-ci est conforme aux règles. Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement.

Le Triathlon est une pratique qui consiste à enchaîner la natation, le vélo et la course à pied.

### Matériel obligatoire :

Natation : Les participants doivent utiliser le bonnet fournis par l'organisateur.

Vélo : Casque obligatoire, ceinture porte dossard ou épingle (pour dossard)

Course à pied : Ceinture porte dossard ou épingle (pour dossard)

### Matériel interdit :

Natation : Matériels permettant de nager plus vite

Vélo : Roue lenticulaire, roue à bâton, roue avec moins de 16 rayons, prolongateur dépassant les « cocotes »

### Détails de course :

Il est strictement interdit de rouler sur la ligne blanche sous peine de disqualification immédiate.

Il est obligatoire d'effectuer la totalité des tours (en vélo ou course à pied) sous peine de ne pas être classé en fin de course.

Le dossard doit être derrière en vélo et devant en course à pied.

Une seule aire de transition

- **Exposé de course** : Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. Aucune protestation ne sera admise pour la méconnaissance d'une particularité lors de cet exposé.

- **Discipline et arbitrage** : Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer les sanctions. Leurs décisions sont sans appel.





#### 9/Annulation :

En cas d'annulation pour force majeure, les droits d'inscription seront remboursés à 50%

#### 10/Droit à l'image – CNIL

Chaque coureur autorise l'organisation du Triathlon de Metz métropole à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de documents promotionnels et publicitaires nécessaires à la communication du Triathlon pour cette année et pour les années suivantes, y compris pour prolongations éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

#### 11/ infos supplémentaire :

##### Parking :

Parking République : payant, 100m du village ainsi que de l'aire de transition.

Parking St Symphorien : gratuit, 800m du village ainsi que de l'aire de transition

##### Inscriptions et informations :

Dimitri MAXAN [dimitri\\_maxan@metz-triathlon.com](mailto:dimitri_maxan@metz-triathlon.com)

Bulletin d'inscription, règlement, résultats et photos :

[www.metz-triathlon.com](http://www.metz-triathlon.com)

Metz le 13 mars 2018

